ROUBAIX

La comédie clérico-municipale

LA QUESTION DES PROCESSIONS

Nous avons reproduit hier le petit placard que les calotins, jadis si échauffés sur la question des processions, ont fait glisser sous les portes pour annoncer qu'ils renonçaient à leur ennuyante et ridicule manifestation des années précédentes.

Les journaux de la Mairie nous ont apporté deux autres documents qu'il faut connaître. C'est d'abord une lettre adressée au maire Motte par le comité pour le rétablissement des processions.

« Monsieur le Maire,
» Messieurs les Membres
de l'Administration Municipale.

Depuis plusieurs années, la population catholique de Roubaix désireuse de voir rétablir les processions, n'a rencontré, à la suite de nos démarches auprès de l'administration précédente, qu'un mauvais vouloir évident et un silence dédaigneux.

» Devant cette attitude, nous avons été forcés de continuer nos revendications publiques pour le droit et la liberté de la rue.

» Aujourd'hui qu'une administration républicaine et libérale siège à la Mairie, le Comité des processions croit devoir renouveler ses précédentes revendications.

» Il exprime à nouveau le vœu des catholiques roubaisiens de voir rétablir les processions ; pour donner satisfaction à ce vœu le Comité demande à l'administration municipale de soumettre la question à la population par la voie de referendum (comme cela s'est fait dans d'autres villes), au moment et selon le mode qu'elle jugera opportun.

» Nous avons confiance que vous accueillerez favorablement notre requête si légitime.

» Agréez, Monsieur le Maire, Messieurs les Membres de l'Administration municipale, nos respectueux hommages.

Le Comité.

A ce discours, le maire de Roubaix a répondu ainsi qu'il suit :

« Roubaix, le 30 mai 1902.
» Messieurs les Membres du Comité
des processions à Roubaix.

» *Loin de vous opposer un silence dédaigneux*, l'Administration municipale, devant laquelle vous venez d'exposer vos désirs, tient à vous donner très nettement son avis.

» *Elle pense que*, cet avis étant très clairement exprimé, vous n'aurez plus à descendre dans la rue pour faire valoir publiquement vos revendications.

» Notre administration n'entend pas soumettre au Conseil municipal le rétablissement des processions. Elle considère que l'état des esprits n'a pas encore eu le temps de se calmer au point que les idées de tolérance et d'équité soient quasi générales au sujet de mesures aussi fortes pour s'imposer.

» Nous sommes au lendemain de luttes politiques profondes et les passions ne sont pas éteintes. Nous comptons qu'un plus long séjour à l'Hôtel-de-Ville nous permettra de manifester combien nous entendons administrer avec libéralisme au profit de tous les citoyens, à quelque confession qu'ils appartiennent et même s'ils ne se réclament d'aucune.

» A Tourcoing, à Valenciennes, à Arras, en bien d'autres villes partagées d'opinion, les processions peuvent se dérouler sans encombre, sans violences. Nous attendons du progrès des mœurs et de la tolérance réciproque qu'il en puisse être de même à Roubaix. *Ce n'est pas l'œuvre d'un jour.* Notre programme n'a d'ailleurs d'autre objet que la pacification des esprits et l'épanouissement de la liberté pour tous. Si vous nous suivez, vous en serez les bénéficiaires au même titre que vos anciens adversaires eux-mêmes.

» Agréez, Messieurs l'assurance de notre plus grande considération.

» *Le Maire,*
» Signé : Eugène MOTTE. »

Cette réponse semble au « journal soi-disant catholique et honnête « de Roubaix » être telle qu'on devait l'attendre d'une municipalité libérale et sage. Et la feuille cléricale ajoute « qu'il est certain que le rétablissement des processions ne peut être accordé dans les circonstances actuelles sans susciter de regrettables incidents. »

Pourquoi alors, ô tartufe ! si vous savez que les processions ne pouvaient être rétablies sans susciter des incidents regrettables, pourquoi demandiez-vous ce rétablissement, l'an passé encore ? pourquoi disiez-vous qu'il s'imposait immédiatement ? pourquoi promettiez-vous au petit commerce des bénéfices, de cet immédiat rétablissement ?

Comédie répugnante et malhonnêtes comédiens; qu'ils portent la soutane ou l'écharpe municipale.

Car, hélas ! non il n'est pas exact que les cléricaux soient les dupes dans cette aventure. Au contraire. Ils ne veulent pas au prix d'une vaine parade, dont ils connaissent mieux que personne l'imbécillité, compromettre la situation des agents qu'ils ont placés à l'Hôtel-de-Ville pour faire leur ouvrage. Ils préfèrent les réalités à l'exhibition d'une théorie chantante de pucelles et de flamidiens chassieux.

Ils savent que depuis l'entrée des Motte, Lehoucq et Cie, à la Mairie, la population des écoles laïques a diminué sensiblement et que, chaque jour, de nouveaux pères de familles, sous la pression patronale et municipale, doivent livrer leurs petits à l'infection congréganiste.

C'est là l'important et les doyens, curés et vicaires sentent qu'il serait téméraire et sot, par une inutile provocation, d'exposer à la colère ceux qui travaillent si bien pour eux.

Cette clique est habile.

LE PAVOISEMENT

Dans le papier que nous avons reproduit hier, il était dit que le comité des processions, d'accord « avec les vénérés Pasteurs pensait que ce serait un excellent témoignage de sa foi et de sa fidélité envers le Dieu de l'Eucharistie que de pavoiser les maisons dimanche prochain 1er juin. Il invitait donc tous les habitants de Roubaix à déployer ce jour-là le drapeau national et les bannières. »

M. Eugène Motte a copieusement répondu à l'appel des calotins : trois énormes drapeaux flottaient à la façade de la demeure de notre maire « républicain »

MM. Sayet Lepoutre, Deschodt, avaient également pavoisé. De même, M. François Roussel, dont les sentiments ont été trahis par sa parenté.

M. Chatteleyn s'était abstenu De même que M. Herbaux : mais ce matin même on fera payer à ce dernier cette criminelle abstention — la chose se règlera en Bourse.

Un des prêteurs de Mme Humbert — cinquante pour cent, sans compter les menus avantages — avait absolument encombré sa maison de bannières processionnardes.

A part les chefs de la réaction et les bons usuriers catholiques, n'avaient pavoisé que les petits commerçants qui craignent pour leur clientèle.

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 19 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

UN IVROGNE VAGABOND ET MENDIANT. — Prosper Robin, âgé de 60 ans journalier, sans domicile fixe, a été arrêté samedi soir, vers 6 h. 1/2, rue des Champs, pour mendicité, vagabondage et ivresse publique.

IVRESSE SCANDALEUSE. — Procès-verbal a été dressé contre Victor Ghysels, âgé de 24 ans, maçon, demeurant à Croix, rue Paul-Bert, 59, pour ivresse scandaleuse rue de l'Epeule.

OUTRAGES ET REBELLION. — Léon Petit, 25 ans, peigneur, rue Decrème, 148, arrêté samedi après-midi pour ivresse, outrages et rébellion et coups à agents, sera conduit à la maison d'arrêt de Lille, ce matin.

PLUIE DE MENDIGOTS. — Depuis quelque temps une formidable avalanche de mendigots s'est abattue sur notre ville : une trentaine de ces industriels spéciaux ont déjà été ramassés par la police.

Hier matin, Léon Libert, 56 ans, peigneur, demeurant rue de Mouveaux, 22, a été arrêté pour mendicité.

Il sera conduit ce matin à la maison d'arrêt de Lille.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Couteau frères, un polisseur Adolphe Quivrin, 15 ans, rue La Croix, 297, a reçu un éclat de fer dans l'œil droit ; 8 jours de repos.

— Chez E. Desrousseaux, un tisserand Achille Verfaille, 29 ans, 80 rue de l'Epeule, a été blessé à la main droite ; 6 jours de repos.

— Chez Fournier-Gadenne, un trieur, Alphonse Willays, 43 ans, rue de Lille, 4, a été atteint d'entorse dorso-lombaire ; 6 jours de repos.

— Chez F. Demeester, un ébarbeur, J.-B. Legrand 49 ans, place de la Liberté, a reçu un éclat de fer dans l'œil ; 3 jours de repos.

— Chez Charles Pollet, un bâcleuse, Jeanne Quartier, 16 ans, rue de Mouveaux, cour Valentin, 3, a été blessé à la main droite ; 6 jours de repos.

— A la Société Electrique du Nord, un homme de peine, Georges Delaporte, 20 ans, rue Voltaire, a été blessé à la jambe droite ; 15 jours de repos.

— Chez Louis Lers, un aide savonnier, Gustave Vanbocelaert, 48 ans, demeurant à Wattrelos, s'est donné un effort ; 10 jours de repos.

— Chez Glorieux, un ouvrier Leon Vanwaerbeck 58 ans, 102, rue de Wasquehal, s'est donné une entorse dorso-lombaire ; 6 jours de repos.

— Chez César et Joseph Pollet, un magasinier, Henri Duquesnoy, 59 ans, contour St-Pierre, à Croix, a eu l'auriculaire droit écrasé ; 15 jours de repos.

— Chez Mullez frères, un rattacheur, Gustave Leclercq, 20 ans, demeurant à Herseaux, Belgique, a eu des ruptures librillaires de l'avant-bras droit ; 15 jours de repos.

— Chez Sicone et Devallée, un perceur, Fortuné Martin, 32 ans, rue Hilarion-Fremaux, 16, a été blessé au pied gauche par une pièce de fonte ; 8 jours de repos.

Galeries Lilloises, 45, rue Nationale, Lille.
1.000 voitures d'Enfants à choisir.
Prix extrêmement avantageux. Voiture, roues caoutchoutées, caisse bois, valant 50 francs, vendue 29.95 !

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX, du 1er Juin 1902

Naissances. — Honoré Vanoverberghe, rue d'Anjoing cour Grange, 14. — Oscar Mulebeca, rue de Blanchemaille. — Emile Vervynck, rue de Denain, cour Dhalluin, 22. — Alphonse Baron, rue Lalande 24. — Suzanne Nys, rue Mercier-Séguin, 18. — André Pouilly, rue de Croix, cour Nuyts, 3.

Décès. — Judith Guelton, 16 jours, rue du Coq-Français, 182. — Louis Tiberghien, 57 ans, sans profession, rue St-Louis, 45. — Elisa Desvignes, 7 ans, retraitée, rue du Collège, 9. — Augustine Duhamel, 82 ans, s. p., rue St-Jean, 54. — Gaston Dewille, 3 ans, rue d'Alger, 33. — Yvonne Cocheteux, 1 an, rue Blanchemaille, 37.

Publications de mariages. — Henri Fache, 18 ans, apprêteur, rue Labruyère, 63, et Julienne Vermeulen, 18 ans, bambrocheuse, place du Progrès, 9. — Julien Vanleugenhaghe, 24 ans, tisserand, rue de l'Alma, cour Decock, 6, et Julienne Mattion, 20 ans, doubleuse, rue de l'Alma, cour Carpentier, 11. — Léon Coelsier, 27 ans, employé de commerce, rue du Coq-Français, 146, et Gabrielle Vroman, 23 ans, piqurière, rue Decrème, 151. — Fernand Joly, 27 ans, professeur de musique, rue de France, 124, et Alice Tesse, 21 ans, sans profession, rue de l'Alma, 240. — Henri Lefebvre, 22 ans, peigneur rue St-Louis, cour Vve Lefebvre, 2, et Marie Gilmont, 19 ans, soigneuse, rue St-Louis, id. — François Steenweg, 26 ans, débourreur, rue Ste-Elisabeth, cour Lahutte, 4, et Rosalie Six, 20 ans, soigneuse, rue Ste-Elisabeth, cour Lahutte, 5. — Jean Martin, 25 ans, mécanicien, rue du Tilleul, 282, et Eugénie Desquiens, 23 ans, doubleuse, rue Alfred de Musset, 26. — Eugène Wattine, 26 ans, industriel, à Lille, et Madeleine Droulers, 19 ans, sans profession, Grande-Rue, 102. — Octave Aeigoet, 27 ans, magasinier, rue Saint-Laurent, 26, et Fidéline Monier, 24 ans, visiteuse, rue de l'Alma, cour Carpentier, 13. — Henri Montois, 24 ans, ébéniste, rue Galvani, 1, et Marie Desreux, 25 ans, sans profession, à Ascq. — François Renard, 31 ans, apprêteur, rue Cugnot, 22, et Céline Gérard, 24 ans, repasseuse, à Croix. — Charles Van Laere, 21 ans, rattacheur, rue de l'Ommelet, cour Dispa, 6, et Marie Buys, 19 ans, soigneuse, à Wattrelos. — Arthur Hulot, 23 ans, tourneur en fer, rue des Sept-Ponts, fort Masure, 9, et Adèle Barre, 21 ans, rattacheuse, à Tourcoing. — Eugène Vandenberghe, 26 ans, commis, rue St-Roch, 14, et Mathilde Adriaensen, 21 ans, sans profession, à Anvers. — Emile Vanneste, 38 ans, fondeur, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 8, et Pauline Beun, 41 ans, rattacheuse, rue de Denain, 44. — Jules Druyets, 31 ans, garçon brasseur, rue Desaix, 27, et Eugénie Bruffaerts, 36 ans, cabaretière, rue Hoche, 37. — Victor Vandevoorde, 22 ans, teinturier, rue Archimède, cour Destailleur, 5, et Erminia Josson, 21 ans, dévideuse, boulevard de Metz, 38. — Louis Crochon, 33 ans, teinturier, rue Ste-Elisabeth, 16, et Louise Decarpentry, 26 ans, épluchueuse, rue Béranger. — Fernand Libert, 22 ans, journalier, à Roubaix, et Marthe Libert 20 ans, journalière, à La Madeleine. — Henri Dumazy, 40 ans, laveur, à Wattrelos, et Rosine Duforeau, 37 ans, soigneuse, à Wattrelos.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 2 JUIN : N° 352.678

Un chapeau d'homme de la maison Vallentin, 34, r. Neuve, Lille

PARTICIPERONT AU TIRAGE DU LOT de 1.000 francs, les Nos :

143.981	330.931
234.003	349.752
241.538	415.775
260.532	449.782
329.867	553.925

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire inscrire avant le 10 Juin 1902.

TOURCOING

Conseil Municipal

Séance du vendredi 30 mai 1902

La séance monotone de vendredi s'est poursuivie par l'examen des demandes de subventions formulées par les sociétés suivantes :

La Fanfare « Les Intimes » obtient une augmentation de subvention de 50 francs.

Cette somme sera inscrite au budget supplémentaire.

M. Flament, adjoint au maire, regrette de voir accorder une somme aussi minime à cette société qui, dit-il, ne ménage ni son temps ni son dévouement.

M. Salembien répond que les finances de la ville ordonnent l'économie. Qu'on subventionne pour aller au concours, soit, mais ici ce n'est pas le cas.

M. Flament dit qu'il prend l'engagement de demander à la prochaine séance, au Conseil, de passer une revue d'effectif des sociétés subventionnées.

La Société chorale *Les Cœurs Joyeux* qui sollicitait une subvention voit, par suite de l'état des finances de la ville, sa demande repoussée.

La Société chorale *l'Avenir Lyrique* sollicite de la ville une subvention annuelle.

Les Commissions des Finances et des Fêtes, ces dernières chargées de la question, proposent au Conseil d'allouer à *l'Avenir Tourquennois* une subvention annuelle de 200 francs, dont elle jouirait à dater du 1er juin prochain et à cet effet d'inscrire au budget supplémentaire de 1902 un crédit de 116 fr. 66.

Le Conseil donne son approbation.

La demande de Gymnastique, société de gymnastique et d'armes, demande au Conseil une augmentation de subvention.

Les Commissions des Finances et des Fêtes ont décidé, à l'unanimité, d'accorder à cette société une augmentation de 200 francs.

Le Conseil ratifie cette décision.

Orphéon du Parc-Central. — Cette société, fondée depuis 15 ans, demande une subvention spéciale de 800 francs pour pouvoir prendre part au concours de Denain.

En raison de l'état des finances, le rapporteur, M. Dassonville propose au Conseil de fixer à 400 francs le subside à allouer à ladite société.

Mme d'un faux sourire, M. Delphin-Dumortier protestent contre l'injustice qui fait accorder 700 francs à une société qui va au concours de Lille, et 400 francs à une société de travailleurs qui se présente au concours de Denain.

Les conseillers demandent la mise aux voix des conclusions du rapport, qui sont adoptées par 11 voix contre 10.

Orphéon des Travailleurs. — Cette société demande un subside pour prendre part au concours de Denain, en division supérieure.

Les Commissions des Finances et des Fêtes proposent par l'organe de leur rapporteur, M. Cocheteux, d'accorder un subside de 600 francs à l'Orphéon des Travailleurs, regrettant que les ressources budgétaires ne permettent pas de faire plus pour cette vaillante société.

M. Paul Martin dit qu'il répète ce qu'il a dit tout à l'heure, à savoir qu'il ne comprend pas qu'on accorde une somme aussi modique à une société qui va à Lille, et 600 à une autre qui va à Denain.

Il réclame une augmentation de 100 francs, soit une subvention de 700 francs.

M. le Maire met aux voix les conclusions du rapport qui sont repoussées.

En conséquence, l'*Orphéon des Travailleurs* obtient une subvention de 700 francs.

L'Union colombophile tourquennoise, qui se compose de 22 sociétés, demande également une subvention.

Les Commissions des Finances et des Fêtes, après examen, ont décidé d'allouer à ces sociétés une somme de 1.000 francs, comme il a été fait en 1900 et 1901, dont 100 francs pour la Société du Blanc-Seau, et 900 francs pour les sociétés de l'Union de Tourcoing.

Il reste bien entendu que cette dernière sera tirée au sort par les sociétés en éliminant les quatre déjà favorisées en 1900 et 1901.

La répartition sera faite de la manière suivante : 500 francs en 50 prix de 10 francs, offerts gratuitement à tous les amateurs habitant Tourcoing, pour un concours ne dépassant pas Chantilly.

400 francs en 40 prix de 10 francs sur un concours ne dépassant pas Orléans, également gratuitement aux *premiers pigeons* vainqueurs.

Tous les amateurs de Tourcoing indistinctement, *même ne faisant partie d'aucune société*, ou bien appartenant à une société qui n'est pas ou ne serait plus affiliée à l'Union colombophile tourquennoise pourront prendre part aux concours.

Les conclusions du rapport sont votées.

L'Union et Progrès, société colombophile, avait formulé une demande en vue d'obtenir une subvention à offrir en prix à son concours international sur Hendaye (Basses-Pyrénées).

Les Commissions des Finances et des Fêtes proposent au Conseil de rejeter la demande pour le motif que, chaque année, une subvention de 1.000 francs est allouée aux sociétés colombophiles faisant partie de la Fédération ; que toutes les sociétés, même celle-ci, ainsi que les amateurs non sociétaires peuvent participer aux concours dans lesquels sont offerts gratuitement les prix de la ville.

La demande de *l'Union et Progrès* est rejetée.

La société *Les Francs-Pêcheurs* sollicitait de la ville une subvention de 2.000 francs pour l'organisation d'un concours international.

Le citoyen Delphin Dumortier convient que cette demande est exagérée, mais cela n'empêche pas les pêcheurs d'avoir droit aux faveurs comme les amateurs de chevaux ou les musiciens.

Il demande au Conseil d'accorder aux *Francs-Pêcheurs* une subvention de 500 francs, ou bien de renvoyer la question à l'examen de la Commission des Finances.

Sur la demande de M Salembien, le renvoi est ordonné.

L'ordre du jour est épuisé. Plusieurs conseillers déposent des

VŒUX

M. Lefebvre émet un vœu en faveur de la création d'un patronage laïque à la Croix-Rouge.

M. Dron répond qu'il faudra se contenter auparavant d'un patronage laïque au centre de la ville, qui servira à tous, en attendant la création de patronages de quartiers.

M. Scalbert demande qu'une revue d'effectif des sociétés de musique soit faite.

M. Orélio demande la création d'un cours préparatoire de piano.

M. Corjon réclame un cours d'harmonie, comme en sont dotées les villes de Lille et Roubaix.

M. Henri Loridant émet un vœu en faveur d'un cours de piano pour hommes.

La séance publique est levée.

Le Conseil se réunit à huis-clos.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — Hier matin, vers 11 heures et demie, il a été procédé sous la présidence de M. Lecomte, adjoint, et en présence de MM. les membres du Conseil de Prud'hommes, convoqués en assemblée générale, à la prestation de serment et à l'installation de M. Ledofs Honoré, dans les fonctions de membre dudit Conseil, en remplacement de M. Flipo-Lézy, décédé.

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le rôle des patentes, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour.

Les contribuables qui ne seraient pas régulièrement imposés ou surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois à dater d'aujourd'hui pour adresser à M. le Préfet une demande en décharge ou en réduction.

Les réclamations qui ont pour objet une côte égale ou supérieure à trente francs, devront être rédigées sur papier timbré.

Toutes les réclamations doivent être accompagnées de l'extrait du rôle.

LES ETRANGERS A TOURCOING. — Du 26 au 31 mai 1902, le mouvement de la population étrangère dans notre ville s'est réparti comme suit :

Arrivées : hommes, 3 ; femmes, 6 ; enfants, 8.
Départs : hommes, 2 ; femmes, 1 ; enfants, 9.

ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Hier, vers 2 heures de l'après-midi, le nommé Charles Bulcourt, âgé de 18 ans, demeurant rue Franklin, passait en vélo sur le pont National, lorsque par suite d'un faux mouvement, il tomba dans le vide d'une hauteur de 8 m. 50.

Relevé aussitôt par des passants, le blessé a reçu les soins du docteur Desbonnets, qui constata des blessures et contusions, heureusement peu graves sur tout le corps.

LES MEFAITS DE LA FOUDRE. — Pendant l'orage de samedi, vers 8 heures du soir, la foudre est tombée sur la maison habitée par M. Marcel Leman, rue de Constantinople.

La foudre a abattu, en partie la cheminée, sans cependant occasionner d'accident de personnes.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing, du 1er juin

Naissances. — Corbut Denise, rue Verte, 24. — Houset Désiré, rue de Rivoli, 12. — Himpens Lucienne, rue Barnes, 157. — Bleuzé Paul, rue Verte, 87. — Kimpé Céline, rue de Linselles.

Décès. — Deleerruyder Jules, 27 ans, rue Houchard, 103. — Dejaegher Philomène, 1 an et 3 mois, rue Fin-de-la-Guerre, cour Courbon, 28.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL. — Nous complétons aujourd'hui le compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Croix qui a eu lieu vendredi :

Le budget additionnel de 1902 se décomposant comme suit : Recettes supplémentaires, 23.611 fr. 59 dépenses supplémentaires 23.611 fr. 21, soit un excédent de recettes de 0 fr. 38 est adopté.

La minorité cléricale qui le matin avait déclaré que le budget accusait un déficit de 342 fr. 25 est restée établie en apprenant l'excédent de 38 centimes.

Le Conseil approuve la réception définitive des travaux du carrefour de la rue Jeanne-d'Arc, s'élevant à 2.743 fr. 37, ainsi que la fourniture des pièces pour le compteur Kennedy, s'élevant à 1.909 fr. 36.

Un crédit de 100 francs est voté pour les sinistrés de la Martinique. Après la lecture d'une lettre de M. le Préfet au sujet des bains publics, le conseil renvoie la question pour étude supplémentaire devant les commissions des travaux et des finances.

Vient ensuite une demande du chef de l'Harmonie municipale de Croix, offrant de créer des cours de solfège dans les écoles et pour l'achat de deux harmoniums. Cette demande est renvoyée à la commission des finances. Le conseil renvoie également devant la commission des finances, une demande du bureau de bienfaisance sollicitant une allocation de 1.000 francs pour assister les étrangers et pour frais d'hospitalisation.

Par arrêté préfectoral, le traitement du receveur municipal est fixé à 2.222 francs. Une proposition de M. Deleu pour une subvention à la société de secours mutuels de St-Pierre est renvoyée à la commission des finances.

M. Dubar, voudrait encore avoir une carte de faveur, accordée par la Cie des tramways.

M. le Maire dit que ces cartes lui sont données et qu'il en fait ce qu'il veut, que M. Dubar a eu son tour maintenant au tour d'un autre.

M. le Maire donne lecture d'une demande de M. Dutholt, l'autorisant à vendre le terrain pour lequel la ville avait fait option en vue d'y construire un chalet-bains, cette question est renvoyée à une prochaine séance. M. Bettens, demande la création d'un cours de coupe dans les écoles ; renvoyé à la commission.

Le huis clos est prononcé à 10 h. 1/2, puis la séance est levée.

MOUVAUX

POUR LES VICTIMES DE LA MARTINIQUE. — Une souscription en faveur des sinistrés de la Martinique est ouverte tant au Secrétariat qu'à la Mairie de Mouveaux, bureau de l'Etat-Civil.

Les personnes qui voudront y prendre part sont invitées, à déposer leur offrande entre les mains de M. Milleschamps secrétaire, ou de M. Duprez, employé, chargés tous deux de recevoir les sommes qui leur seront confiées et d'en donner un reçu.

LANNOY

UN EXPULSE. — Samedi soir, a été arrêté et conduit à la gendarmerie de Lannoy, le nommé Simon Locufier, 64 ans, couvreur, sans domicile fixe, sujet belge, qui est sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

WASQUEHAL

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal de Wasquehal s'est réuni hier matin, en session ordinaire de mai.

La séance est ouverte à 11 heures 35, sous la présidence du citoyen Lejeune-Muniez, maire.

Tous les conseillers sont présents, sauf M. Librecth, excusé.

M. Barbieux est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Pour l'examen du compte administratif et de gestion de 1901, le maire se retire et M. Picavet prend la présidence.

Le secrétaire en donne la lecture dont voici le total :

Recettes, 67.422 fr. 38. — Dépenses, 71.182 fr. 68. — Excédent de dépenses, 3.760 fr. 30. — Excédent de l'exercice précédent, 22.367 fr. 67.

Reliquat définitif de l'exercice 1901, 18.607 fr. 37.

Le compte administratif et de gestion est approuvé après des observations saugrenues présentées par M. Daniez, au nom de la minorité.

Sur la proposition de M. Mille, le Conseil vote des félicitations au maire.

Après avoir repris la présidence de l'assemblée, le maire remercie le Conseil des félicitations qui lui sont votées.

Le Conseil accepte le budget du service vicinal additionnel 1902 et primitif 1903, dont les recettes s'élèvent à 14.089 fr. et les dépenses à 14.089 francs.

Il vote une somme de 100 francs comme subvention pour la Fraternité scolaire.

Pour l'incendie Levengle, les pompiers refusent les 25 francs alloués la première fois. Les pompiers réclament maintenant 50 francs de frais de tuyaux et 90 francs d'eau. Le Conseil municipal maintient les 25 francs pour la caisse de secours.

Pour l'achèvement de l'église, le Conseil autorise à l'unanimité de faire l'emprunt au Crédit foncier en demandant que ce prêt puisse faire une diminution sur les 3 fr. 75 %.

Le Conseil accepte également la réalisation de l'emprunt pour le groupe scolaire du Copreau.

Au sujet de la contamination de la Marque, le Conseil de Wasquehal fera les démarches nécessaires auprès de l'administration municipale de Croix pour faire épurer les eaux qui découlent dans le canal.

Le Conseil vote une somme de 50 francs pour les sinistrés de la Martinique.

Pour l'élargissement du viaduc de la gare de Croix, comme la Compagnie du chemin de fer du Nord ne veut pas entrer dans les frais, le Conseil décide d'abandonner la question.

Le Conseil vote une somme de 50 francs pour subvention à Mme Lemaire, institutrice.

Sur une demande du fossoyeur, le Conseil décide d'acheter les outils nécessaires à ce fonctionnaire. Ils resteront la propriété de la commune.

M. Lepers demande pourquoi les travaux des biens communaux ne sont pas effectués par l'entrepreneur adjudicataire.

M. le Maire répond qu'il n'y a eu qu'une dalle achetée pour les autopsies et que c'était une occasion et que d'ailleurs, l'entrepreneur est là pour les travaux et non pour les achats.

M. Lepers dépose un vœu en faveur des ouvriers de Wasquehal, demandant que la Compagnie du chemin de fer du Nord accorde aux ouvriers qui ont des cartes d'abonnements à la semaine, le droit de descendre ou de monter à l'arrêt de Wasquehal et leur éviter de cette façon d'aller à la gare de Croix pour prendre le train.

La séance est levée à 12 heures 40.

TROP DE POTIN. — Le garde Salosse a arrêté samedi deux individus qui, après avoir bu, insultaient les passants. Ce sont : Emile L..., journalier, demeurant à Flers et Léopold V..., ajusteur, demeurant à Lille.

FILLETTE PERDUE. — Samedi soir, une petite fille paraissant âgée de 3 ans, a été trouvée à la planche au Riez. Cette enfant qui dit s'appeler Suzanne ne sait pas dire le nom de ses parents : elle est vêtue en pilou à carreaux noir et blanc et porte des boucles d'oreilles avec pierres rouges. Elle a été recueillie chez M. Emile Thiberghien où les parents peuvent la réclamer.

LE NORD LILLE

GRAVES ACCIDENTS AUX COURSES

Quatre accidents, d'une certaine gravité, ont signalé la journée des courses d'hier.

Dans le prix de Bellone, l'adjudant Parsy, du 10e chasseurs à cheval, montant « Gavroche », a fait panache avant le Jardin des Fleurs. Il s'est relevé avec une fracture de l'épaule droite et des contusions au visage et au cuir chevelu.

Dans le prix du Bois, MM. Misonne, d'Armentières, montant « Psaltérion », et Leleu, d'Abbeville, montant « Jacasse », sont également tombés. L'un d'eux, qui est lieutenant de dragons, en garnison à Paris, s'est fait une fracture du fémur. Il a été transporté à la gare dans une civière, placée dans l'express de Lille-Paris. L'autre s'est blessé à la base du crâne.

Enfin, une dame, en pliant une chaise en fer, s'est coupée raide, au-dessus de l'ongle, le doigt médius.

Les quatre blessés ont reçu les soins de deux docteurs civils et d'un médecin militaire.

DRAME AU COUTEAU

A ARMENTIERES

Le nommé Charles Crokaert, ouvrier tisseur, âgé de 26 ans, demeurant rue d'Ecosse, 7, entretenait des relations avec la nommée Aline Carlier, 38 ans, demeurant rue du Sacré-Cœur, numéro, 4.

Depuis huit jours les deux amants étaient brouillés.

Samedi soir, vers minuit et demie, Crokaert se présenta au domicile de sa maîtresse ; un des locataires de la maison, le sieur Alfred Loraine, 38 ans, refusa de lui ouvrir.

Crokaert, qui était ivre, enfonça la porte à coups de pied et, au rez-de-chaussée, il s'arma d'un couteau.

Il monta d'abord dans la chambre de sa maîtresse qui, le voyant très excité, essaya de le calmer ; entendant au rez-de-chaussée Loraine qui lui recommandait le calme, il descendit et, avant que Loraine qui s'était armé d'un bâton, ait pu se mettre en défense, il le frappa d'un violent coup de couteau à la figure.

Loraine riposta par un coup de bâton sur la tête de Crokaert et alla ensuite porter plainte à la police.

Crokaert fut conduit au poste. La blessure reçue par Loraine est sérieuse : elle s'étend du nez à la partie droite de la mâchoire inférieure, sur une longueur de 6 centimètres et une profondeur de 4 centimètres.

Crokaert a l'air de ne plus se souvenir de rien.

Il sera conduit à Lille dans la journée d'aujourd'hui lundi.

Suicide d'une jeune fille

A LOMME

Mlle Zélia Cardon, 16 ans, demeurant rue du Marché, 5, à Lille, avait quitté depuis le 27 mai dernier le domicile de ses parents, à la suite de remontrances qu'elle avait reçues.

On a retiré le corps de la malheureuse, de la Deûle, près du pont de la « Planche à Quesnoy », samedi vers onze heures et demie du matin.

Les constatations médicales ont été faites par M. le docteur Foucaut, de Lomme.

Galeries Lilloises : Epicerie Confiserie

CHRONIQUE des SPORTS

Les Courses de Chevaux

A TOURCOING

La Société des Courses de Tourcoing donnera dimanche 22 juin sa deuxième réunion à l'Hippodrome du Brun-Pain.

En voici le programme :

Prix du début (course de haies), à réclamer, 1.500 francs offerts par la Société des Courses, pour chevaux de trois ans, à réclamer pour 5.000 francs. — Distance, 2.500 mètres environ.

Prix de la Société des Steeple-Chase de France. (Steeple-chase, 6e série). — 2.500 francs offerts par la Société des Steeple-Chase de France, pour chevaux de quatre ans et au-dessus, nés et élevés en France.

Prix de la Société sportive d'encouragement (courses de haies). — 2.000 francs offerts par la Société sportive d'encouragement, pour chevaux de quatre ans et au-dessus, n'ayant jamais gagné 8.000 francs en un ou plusieurs prix.

Prix Saint-Christophe (steeple-chase) (Handicap). — 2.000 francs offerts par la Société des Courses, pour chevaux de quatre ans et au-dessus.

Prix de l'Industrie (international, au trot monté ou attelé, handicap, à réclamer). — 1.400 francs offerts par la Société des Courses de Tourcoing, pour chevaux entiers, hongres et juments, âgés de quatre ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat des Courses, 98, rue de Lille, à Tourcoing.

AUX TRAVAILLEURS

des deux sexes

A la place de toutes ces boissons alcooliques que, sous forme de cordial, vous absorbez, hélas, trop fréquemment au détriment de votre santé, habituez-vous à ne consommer d'autre apéritif que l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et, tout en bravant les temps froids et humides, vous ne tarderez pas à ressentir ses effets toniflants et bienfaisants.

Dans tous les bons estaminets.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette

BANYULS-TRILLES

Purgez-vous avec RUBINAT-LLORACH

Le Gérant : Jean PIOTRIN.

Lille. 44, Rue de Béthune

FEUILLETON DU 3 JUIN — N° 129

Les Trois Mousquetaires

par

Alexandre DUMAS

LXIII

La goutte d'eau.

— Sont-ils donc morts tous deux ? demanda froidement lord de Winter.

— Non, heureusement, répondit Athos, M. d'Artagnan n'est qu'évanoui.

— Ah ! tant mieux ! dit lord de Winter.

En effet, en ce moment même d'Artagnan rouvrit les yeux.

Il s'arracha des bras de Porthos et d'Aramis et se jeta comme un insensé sur le corps de sa maîtresse.

Athos se leva, marcha vers son ami d'un pas lent et solennel, l'embrassa tendrement, et comme il éclatait en sanglots il lui dit de sa voix si noble et si persuasive :

— Ami, sois homme : les femmes pleurent les morts, les hommes les vengent !

— Oh ! oui, dit d'Artagnan, oui ! si c'est pour la venger, je suis prêt à te suivre.

Athos profita de ce moment de force que l'espoir de la vengeance rendait à son malheureux ami pour faire signe à Porthos d'aller chercher la supérieure.

Les deux amis la rencontrèrent dans le corridor encore toute troublée et tout éperdue de tant d'événements; elle appela quelques religieuses, qui, contre toutes les habitudes monastiques, se trouvèrent en présence de cinq hommes.

— Madame, dit Athos, en passant le bras d'Artagnan sous le sien, nous abandonnons à vos soins pieux le corps de cette malheureuse femme. Ce fut un ange sur la terre avant d'être un ange au ciel. Traitez-la comme une de vos sœurs ; nous reviendrons un jour prier sur sa tombe.

D'Artagnan cacha sa figure dans la poitrine d'Athos et éclata en sanglots.

— *Pleure, dit Athos, pleure, cœur plein* d'amour, de jeunesse et de vie! Hélas! je voudrais bien pouvoir pleurer comme toi!

Et il entraîna son ami, affectueux comme un père, consolant comme un prêtre, grand comme l'homme qui a beaucoup souffert.

Tous cinq, suivis de leurs valets, tenant leurs chevaux par la bride, s'avancèrent alors vers la ville de Béthune, dont on apercevait le faubourg, et ils s'arrêtèrent devant la première auberge qu'ils rencontrèrent.

— Mais, dit d'Artagnan, ne poursuivons-nous pas cette femme ?

— Plus tard, dit Athos, j'ai des mesures à prendre.

— Elle nous échappera, reprit le jeune homme, elle nous échappera, Athos, et ce sera ta faute.

— Je réponds d'elle, dit Athos.

D'Artagnan avait une telle confiance dans la parole de son ami, qu'il baissa la tête et entra dans l'auberge sans rien répondre.